

**CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar,  
Iran, 1971)  
44<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent  
Bucarest, Roumanie, 4 juillet 2012**

## **Décisions de la 44<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent (SC44)**

**Membres présents du Comité permanent :** Cameroun, Chine, Croatie, Finlande, Géorgie, Îles Marshall, Jamaïque, Liban, Maurice, Mexique, Nigéria, Panama, Paraguay, République de Corée, Roumanie, Thaïlande, République-Unie de Tanzanie

**Observateurs permanents présents :** Pays-Bas, Suisse; IWMI, UICN, Wetlands International, WWF International

**Parties observatrices présentes :** Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bhoutan, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Ouganda, République islamique d'Iran

### **Point 3 de l'ordre du jour : Ordre du jour provisoire de la COP11**

**Décision SC44-1 :** Le Comité permanent décide de soumettre à l'attention de la COP une version révisée de l'Ordre du jour provisoire (DOC. 1) comprenant les modifications acceptées.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Règlement intérieur de la COP11**

**Décision SC44-2 :** Le Comité permanent donne pour instruction au Secrétariat de préparer une version révisée du document DOC. 2 (DOC. 2 Rev. 1) relatif aux modifications du Règlement intérieur, en intégrant les propositions de modification des articles 18 et 26 soumises par les États-Unis et la Jamaïque.

### **Point 5 de l'ordre du jour : Élection du président et des vice-présidents de la COP11**

**Décision SC44-3 :** Le Comité permanent accepte de soumettre les candidatures suivantes à l'attention de la COP : au poste de présidente de la COP, M<sup>me</sup> Rovana Plumb, Ministre de l'environnement et des forêts; au poste de président suppléant : M. Mihail Fâca, Secrétaire d'État et Président de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement; à l'un des deux postes de vice-président, M. Mohamed Saif Abdulrahman Alafkham Hammoudi (EAU), de la région Asie.

### **Point 7 de l'ordre du jour : Création des Comités de la COP11 : point 7.1 Comité des finances et du budget de la COP**

**Décision SC44-4 :** Le Comité permanent décide de recommander à la COP la création d'un Comité des finances et du budget de la COP composé du Sous-groupe sur les finances actuel, d'un membre supplémentaire de chaque région Ramsar et d'un deuxième membre supplémentaire de la région Europe, compte tenu de la présidence de la Finlande.

**Point 7.2 de l'ordre du jour : Comité sur le projet de résolution COP11 DR1**

**Décision SC44-5 :** Le Comité permanent décide de ne pas créer de comité de la COP sur le projet de résolution DR1 et de confier toute décision sur ce point au président/à la présidente et aux Parties réunie(s) en séance plénière. Dans le cas où le président/la présidente aurait besoin de créer un comité de ce type, son mandat précis devra être très clairement défini.

**Point 12 *bis* de l'ordre du jour : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)**

**Décision SC44-6 :** Le Comité permanent s'accorde pour inviter un comité de rédaction comprenant les États-Unis, le Danemark, la présidente du GEST, Dave Pritchard et toute autre Partie intéressée, à préparer un texte approprié sur l'engagement de Ramsar dans le processus de l'IPBES et à faire une recommandation au Comité de la conférence.

**Point 13 de l'ordre du jour : Ordre du jour de la 45<sup>e</sup> réunion du Comité permanent**

**Décision SC44-7 :** Le Comité permanent décide de recommander le projet d'ordre du jour de la 45<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, énoncé dans le DOC. SC44-04, et prie les réunions régionales de poursuivre leur examen des nominations régionales des nouveaux membres du Comité permanent.

**Décision SC44-8 :** Le Comité permanent prie les Présidents et Vice-présidents des Comités permanents actuel et entrant, et les Présidents du Sous-groupe sur les finances actuel et entrant de jouer le rôle de comité de transition concernant le recrutement du prochain secrétaire général et sur d'autres questions.

**Point 14 de l'ordre du jour : Divers**

**Décision intersessions du Comité permanent relative aux Initiatives régionales**

**Décision SC44-9 :** Le Comité permanent mentionne sa décision intersessions concernant les Initiatives régionales, prise et communiquée électroniquement en date du 20 mai 2012, indiquant que

Le Comité permanent décide de :

- a) retirer le soutien à l'Initiative sur le bassin du Nil en tant qu'Initiative régionale fonctionnant dans le cadre de la Convention pendant la période 2009-2012,
- b) demander que des rapports soient soumis au Secrétariat avant le 28 février 2013, à temps pour la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité, sur toutes les initiatives en cours, présentant les progrès accomplis en 2012 et les plans de travail pour 2013, ainsi que des résumés des rapports financiers comprenant les recettes et les dépenses,
- c) allouer des fonds du budget administratif 2012 pour financer les opérations des Initiatives régionales en 2012 comme suit :

Centre régionaux pour :

l'Afrique de l'Est (à Kampala)	25 000 CHF
l'Hémisphère occidental (à Panama)	16 000 CHF

Réseaux régionaux pour :

le littoral de l'Afrique de l'Ouest et le bassin du Niger	20 000 CHF
les zones humides des Hautes Andes	10 000 CHF
le bassin de la Plata	14 000 CHF
les zones humides des Caraïbes	15 000 CHF
les mangroves et récifs des Amériques	20 000 CHF
les zones humides des Carpates	16 560 CHF
les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d'Azov	3 179 CHF
<b>Total</b>	<b>139 739 CHF</b>

Note : Ces allocations viennent s'ajouter aux allocations reportées de 2011 à 2012 conformément à la Décision SC43-17.

### Processus de recrutement du prochain Secrétaire général

**Décision SC44-10 :** Le Comité permanent décide d'accélérer le processus d'engagement du nouveau Secrétaire général en raccourcissant le calendrier pour que la date d'entrée en fonctions du nouveau Secrétaire général coïncide avec la 45<sup>e</sup> Réunion du Comité. Tous les efforts seront faits pour y parvenir avant expiration du contrat du Secrétaire général actuel.

Par souci de continuité, il serait préférable qu'il y ait une période de transition de deux semaines pendant laquelle le Secrétaire général actuel et son successeur exerceront conjointement la fonction. En conséquence, si l'engagement du nouveau Secrétaire général n'est pas finalisé avant la fin du contrat du Secrétaire général actuel, le contrat de ce dernier pourrait être prorogé pour maintenir la continuité.

Les conditions d'organisation de cette période de transition seront établies par le nouveau Comité permanent, sous la direction de son nouveau président.

Calendrier :

Début du processus SC45 Le Comité permanent et le Secrétariat auront deux mois pour établir et examiner les critères de sélection, rédiger la vacance de poste, le cahier des charges, etc., et organiser la procédure.

3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> semaines de septembre 2012 Deux semaines pour diffuser la vacance de poste (web, listes de courriel, avis éventuels ou, éventuellement, une entreprise de « chasseurs de tête »).

Octobre - novembre 2012 Deux mois recevoir les candidatures – date butoir proposée pour les candidatures en ligne : 30 novembre 2012.

Décembre 2012 - janvier 2013 Six semaines pour le processus d'établissement de la liste courte. Qui sera chargé de cette tâche?

Février 2013 Contacter les candidats de la liste courte pour les entretiens, organiser le processus des entretiens, rassembler les références.

2<sup>e</sup> semaine de mars 2013 Entretiens (note : il est proposé d'organiser la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent du 8 au 12 avril.)

**Décisions de la 44<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, page 4**

- 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> semaines de mars 2013 Deux semaines pour vérification approfondie des références du (des) candidat(s) sélectionné(s) auprès des employeurs récents, etc. Qui sera chargé de la vérification des références?
- 46<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent Le Comité permanent, à sa 46<sup>e</sup> Réunion, choisit le nouveau Secrétaire général.
- Mai – juin 2013 Période laissée au candidat (à la candidate) choisi(e) pour faire la transition entre son poste actuel et son entrée en fonctions au Secrétariat Ramsar.
- 9 juillet 2013 Le nouveau Secrétaire général commence la période de transition.
- 22 juillet 2013 Le contrat de M. Tiéga prend fin.
- 23 juillet 2013 Le nouveau Secrétaire général assume ses nouvelles fonctions officielles.